Analyse du PLF 2020

- ✓ D'après le PLF 2020, le déficit public s'établirait à 3,1 % du PIB en 2019 et 2,2 % du PIB en 2020. Par rapport au Pstab d'avril, le déficit est revu à la hausse de 0,2 ppib en 2020.
- ✓ L'ajustement structurel sera légèrement positif en 2019 (0,1 ppib) et neutre en 2020.
- ✓ La dette resterait globalement stable jusqu'en 2020 et n'amorcerait une nette décrue qu'à partir de 2022. Le ratio de dette est inchangé en 2020 par rapport au Pstab, malgré la révision à la hausse du déficit, grâce à la révision de l'ajustement stock-flux.
- ✓ La trajectoire du PLF 2020 intègre désormais les mesures du Grand Débat (baisse de l'IR, réindexation des petites retraites dès 2020). En dehors de ces mesures, les ajustements sont très marginaux.

1. Synthèse

		PLF2020					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
En % du PIB							
Solde nominal	-2.5	-3.1	-2.2	-1.8	-1.5	-1.1	
Solde primaire	-0.8	-1.6	-0.8	n.c.	n.c.	n.c.	
Dette publique	98.4	98.8	98.7	98.6	97.7	96.2	
Solde structurel*	-2.3	-2.2	-2.2	-1.8	-1.5	-1.2	
Ajustement structurel*	0.1	0.1	0.0	0.3	0.3	0.3	
Taux des PO**	45.0	44.0	44.3	44.2	44.1	44.1	
Dépenses publiques hci**	54.4	54.0	53.6	53.2	52.6	51.9	
Variation annuelle, %							
Dépenses publiques HCI, valeur**	1.4	2.1	1.8	1.8	1.8	2.1	
Dépenses publiques HCI, volume**	-0.3	1.1	0.8	0.5	0.2	0.4	
IPC hors tabac	1.6	1.0	1.0	n.c.	n.c.	n.c.	
PIB valeur	2.5	2.7	2.6	n.c.	n.c.	n.c.	
PIB volume	1.7	1.4	1.3	n.c.	n.c.	n.c.	

Le Gouvernement prévoit un déficit à 3,1 % du PIB en 2019, puis 2,2 % du PIB en 2020. Passée la mesure temporaire de la transformation du CICE qui accentue le déficit en 2019, le déficit public devrait se réduire continument jusqu'en 2023 (à 1,8 % en 2021, 1,5 % en 2022 et 1,1 % en 2023).

La croissance du PIB en volume est de 1,4 % en 2019 et de 1,3 % en 2020.

L'ajustement structurel est de 0,1 ppib en 2019 et de 0,0 ppib en 2020¹. À l'horizon 2023, le gouvernement prévoit une réduction du solde structurel à -1,2 % du PIB en 2023, avec un ajustement structurel de 0,3 / an sur la période 2021-2023. Le gouvernement envisage une actualisation de la trajectoire du LPFP en avril 2020.

La dette resterait globalement stable jusqu'en 2020 selon le Gouvernement (98,8 % en 2019 et 98,7 % en 2020). Elle n'amorcerait une nette décrue qu'à partir de 2022, selon la trajectoire pluriannuelle du Gouvernement (pour atteindre 96,2 % du PIB en 2023). Le ratio de la dette est inchangé en 2020 par rapport au PLF 2019, malgré la révision à la hausse du déficit et grâce à la révision à la baisse des AFS, mais légèrement révisé à la hausse sur la fin d'horizon de prévision (de 0,9 ppib en 2022).

¹ Avec la méthode et le potentiel de la Commission européenne, l'ajustement structurel est de 0 ppib en 2019 et de +0,1 ppib en 2020 dans le PLF 2020.

2. Prélèvements obligatoires

En % du PIB	2018	2019	2020
Prélèvements obligatoires, y.c. FC	45,0	44,0	44,3
Prélèvements obligatoires, hors FC	45,0	43,8	44,0
Prélèvements obligatoires, hors FC et bascule du CICE	45,0	44,7	44,3

Source: PLF 2020

Hors effet de la création de France Compétences², la part des prélèvements obligatoires (PO) dans le PIB s'établirait à 43,8 % en 2019 après 45,0 % en 2018, notamment sous l'effet des baisses des PO consenties aux ménages (baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, année pleine de la suppression des cotisations sociales maladie et chômage à la charge des salariés, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires). La bascule en 2019 du CICE en allègements pérennes de charges diminue temporairement le taux de PO en 2019 mais conduira à un ressaut en 2020³. Hors effet comptable de cette mesure et hors création de France Compétences, le taux de PO s'établirait en 2019 à 44,7 % du PIB.

Mesures en PO, hors France Compétences et effet temporaire de la bascule CICE sur les PO				
variations annuelles en milliards d'euros	2019	2020		
Total	-10,2	-10,3		
Total Ménages	-10,3	-9,3		
dont Dispositions des LF passées	-10,3	-4,3		
dont Nouvelles mesures	0	-5,0		
Total Entreprises	0,1	-1,0		
dont Dispositions des LF passées	0,1	-1,6		
dont Nouvelles mesures	0	0,6		

En 2020, le taux de PO (hors France Compétences) augmenterait à 44,0 % du PIB après 43,8 % du PIB en 2019 en raison de l'effet comptable de la bascule du CICE. Hors effet comptable de cette mesure et hors création de France Compétences, le taux de PO s'inscrirait en baisse en 2020 à 44,3 % du PIB après 44,7 % du PIB en 2019. Cette baisse du taux de PO matérialiserait ainsi la forte baisse de la charge fiscale pesant sur les ménages en 2020 (suppression de la taxe d'habitation, réforme du barème de l'impôt sur le revenu).

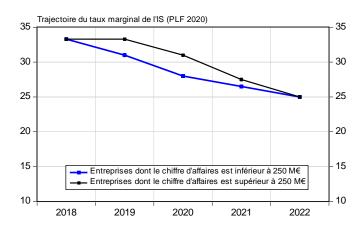
En 2020, les ménages bénéficieraient ainsi de 9,3 milliards d'euros de mesures d'allègement des prélèvements obligatoires à leur charge. La réforme du barème de l'impôt sur le revenu annoncée à l'issue du Grand débat national (abaissement de 14 % à 11 % de la première tranche imposable, avec ajustement du reste du barème) se traduira par une baisse de 5,0 milliards d'euros des PO pour près de 17 millions de foyers. Le troisième tiers de diminution de la taxe d'habitation pour 80 % des

² La création de France Compétences en 2019 constitue une mesure d'extension du périmètre des administrations publiques. Les prélèvements obligatoires ainsi que les dépenses publiques augmenteront de 4,6 Md€ en 2019 et de 1,5 Md€ supplémentaire en 2020. Cette mesure de périmètre est neutre sur le solde public mais augmente de façon permanente les ratios de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques à partir de 2019.

³ En 2019, les entreprises bénéficient (i) de la baisse à due concurrence de la suppression du CICE des cotisations sociales à leur charge ; et (ii) des créances de CICE portant sur les rémunérations 2018. La forte baisse des PO (par définition nets des crédits d'impôts) en 2019 s'explique en partie par le niveau quasi-stable des créances de CICE accumulées par les entreprises jusqu'en 2018 alors qu'elles bénéficient déjà de la baisse des cotisations à due concurrence. Le taux de PO augmentera progressivement dès 2020 à mesure que le stock des créances passées sera consommé par les entreprises.

ménages se traduira en 2020 par un allègement de 3,7 milliards d'euros de la charge fiscale. Les mesures de baisse de PO pour les ménages incluses dans le PLF 2020 étaient déjà connues.

Les entreprises devraient globalement bénéficier d'1,0 milliard d'euros de mesures de baisse des PO en 2020. Conformément à la trajectoire votée en LFI pour 2019, la baisse du taux marginal de l'impôt sur les sociétés se traduira par une baisse de 2,5 milliards d'euros des PO⁴. Des dispositions de hausse de PO à la charge des entreprises (taxe GAFA, suppression de la niche TICPE sur le gazole non routier, limitation de l'avance DFS dans le calcul des allègements de charge, révision de la niche « Copé ») atténuent donc en partie la baisse du taux de l'IS.



3. <u>Dépenses publiques</u>

Le **ratio de dépenses** (hci) devrait s'établir à 54,0 % du PIB en 2019, après 54,4 % du PIB en 2018, puis descendre à 53,6 % du PIB en 2020.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dépenses HCI, % du PIB	54,4*	54,0*	53,6	53,1	52,5	52,1
		(53,8)	(53,4)	(52,9)	(51,9)	(51,9)
Croissance en volume des dépenses HCI,	-0,3*	1,1*	0,8	0,5	0,2	0,4
v. a. %		(0,7)	(0,7)			
Croissance en valeur des dépenses HCI,	1,4	2,1	1,8	1,8	1,8	2,1
v. a. %		(1,7)	(1,7)			
Croissance en volume des dépenses primaires	-0,2	1,4	1,0			
HCI, v. a. %		(1,0)	(0,9)			
Charge de la dette en Md€	40,3	35,9	33,7			

Source : PLF 2020. Note de lecture : les chiffres de dépenses sont donnés y.c. France Compétence. Entre parenthèses, les taux de croissance des dépenses sont à champ constant, hors France Compétence.

* La trajectoire 2018-2019 est fortement impacté par des mesures ponctuelles (recapitalisation de l'Areva/Orano en 2017 qui sort du glissement annuel en 2018 ainsi que le remboursement du contentieux sur la taxe dividendes en 2017 et 2018). Le chargement de périmètre des APU (intégration de France Compétences) augmente, lui, de façon permanente, le taux de dépenses publiques de 0,2 ppib à partir de 2019.

En valeur, la croissance des dépenses publiques (HCI) en valeur accélèrerait légèrement à 2,1 % en 2019, après 1,4 % en 2018, et trouverait un rythme de croissance autour de 1,8 % par la suite. En volume, les dépenses publiques (HCI) croîtraient de 1,1 % (0,7 %) en 2019 (suivant que l'on retient le calcul y compris ou hors France compétence), après la baisse de 0,3 % en 2018. Les dépenses publiques (HCI) ralentiraient ensuite légèrement, à 0,8 % (0,7 %) en 2020. Les dépenses primaires (HCI) en volume évolueraient dans le PLF de 1,4% en 2019 et 1,0 % en 2020. La trajectoire du Gouvernement est ainsi

⁴ Le taux marginal de l'impôt sur les sociétés réalisant plus de 250 M€ de CA diminuera à 31 % en 2020 après 33,3 % en 2019 ; la baisse sera cependant plus prononcée pour les entreprises en-deçà de ce seuil, avec une diminution de 31 % en 2019 à 28 % en 2020.

fortement révisée, puisque dans le PLF 2019, la hausse des dépenses (HCI) primaires en volume était prévue à 1,1% en 2019 et 0,6% en 2020.

La trajectoire des dépenses publiques intègre dans le PLF 2020 les mesures de maîtrise des dépenses déjà annoncées préalablement par le Gouvernement, sans nouvelle mesure d'économie (autre que les économies sur la charge sur la dette):

- Une maîtrise de la dépense locale grâce à la contractualisation États-collectivités (cible d'une croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, comme en 2019).
- Une évolution des prestations sociales modérée :
 - (i) La revalorisation différenciée des retraites au 1^{er} janvier 2020. Les retraites inférieures à 2000 euros bruts par mois seront revalorisées à hauteur de l'inflation en 2020. En revanche, la revalorisation des retraites au-delà de 2000 euros bruts par mois demeure fixée à 0,3 % indépendamment de l'évolution des prix.
 - (ii) La réforme de l'indemnisation chômage permettrait des économies de 2,5 Md€ sur les prestations chômage sur la période 2019-2021.
 - (iii) La réforme du mode de calcul des APL permettrait une économie de 1 Md€ en 2020.
- La maitrise de la masse salaire publique (prolongation du gel de point d'indice en 2020). En revanche, les suppressions d'emploi au sein des effectifs de la Fonction de l'État (et opérateurs), qui devraient atteindre 47 ETPT, s'écarte des efforts annoncés en matière d'effectifs publics dans le cadre d'Action publique 2022 (l'objectif fixé par le PR étant une diminution de 120 000 sur le quinquennat).

Outre ces économies, la prévision du gouvernement repose sur les hypothèses suivantes concernant les dépenses :

- Un objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) fixé à +2,3 %, après +2,5 % en 2019. Cet objectif est cohérent avec celui fixé dans le Programme de stabilité 2018 2022 selon lequel l'Ondam devait être « contenu en deçà de 2,3 % sur 2019-2022 »;
- Une forte hausse des dépenses d'investissement public en 2019 en lien avec le cycle électoral, avant de ralentir en 2020 ;
- Une charge de la dette nettement révisée à la baisse par rapport au PStab et aux précédents PLF. La projection du PLF intègre une nette révision à la baisse sur les OAT 10, à 0,2 % en 2019 et 0,7 % en 2020 en moyenne annuelle, ce qui porterait la charge de la dette des APU à 35,9 Md€ en 2019 et 33,7 Md€ en 2020.